



Bulletin de l'Archiconfrérie



OUS avons mis, le mois passé, sous les yeux de nos lecteurs la Bulle Pontificale obtenue le 26 avril 1887 par feu Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Nous donnons ci-après le mandement par lequel Son Eminence promulguait cette Bulle, qui érigeait en Archiconfrérie la Confrérie de Sainte Anne de Beaupré établie l'année précédente.

Nos abonnés pourront y admirer la tendre dévotion du Cardinal défunt envers la Bonne sainte Anne. Ils auront en même temps l'occasion de se rappeler les précieux avantages dont jouissent les membres de l'Archiconfrérie, avantages qu'il est si facile à tous de se procurer.

Quant aux ordonnances qui terminent le mandement, nous n'en avons reproduit que les deux derniers articles, dont l'un intéresse spécialement Messieurs les Curés, et l'autre les pèlerins.

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINTE MARIE DE LA VICTOIRE, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

La dévotion toujours croissante envers la Bonne sainte Anne, patronne de la province civile de Québec, Nous a engagé, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, à ériger l'année dernière, dans la Basilique de Sainte Anne de Beaupré, une confrérie destinée à glorifier cette grande Sainte, en rendant son culte plus universel et plus pratique, et à faire profiter un plus grand nombre d'âmes des grâces que Dieu se plaît à répandre sur ses dévots serviteurs. C'est aussi un moyen d'offrir aux paroisses et aux familles chrétiennes l'occasion d'attirer sur elles sa bienfaisante protection, et de